

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 06 octobre 2008**

~~~~~  
**BUDGET ANNEXE 2008 « ZAE LA GARRIGUE ST ANDRE DE SANGONIS » -
VIREMENT DE CREDIT - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour,
lundi 6 octobre 2008, à Gignac, au siège de la Communauté de communes.

Sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - Mme CONSTANT Agnès - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - M. DOUYSET Bernard - Mme BEDES Marie-Claude - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILLAC Jean-François - M. CAUMEIL Bernard - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. DELIEUZE Pascal -- Mme DELONCA Hélène - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVEZ Fabienne - M. GREZES Frédéric - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. LECOMTE Olivier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre -- M. PIERRUGUES Georges - M. RODIER Bruno - M. TREMOULET Bernard - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - Mme VALHIE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. VENTURE Jean-Pierre - M. ALEGRE Richard - M. TARISSE Jean-Marie - M. DELIEUZE Pascal
M. GALABRUN Jacky donne pouvoir à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur LASSALVY Christian

Absents ou excusés : Mme BARRAL Hélène -- M. CABELLO Gérard - Mme COMBES Caroline - M. DEJEAN Maurice - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. REQUIRAND Daniel - M. PALOC Eric - Mme CALVIGNAC Brigitte - Mme CONTRERAS Sylvie - M. POUJOL Robert - M. SIDERIS André - M. LAMONT Didier - M. GAS TAN François - M. GALABRUN Jacky - M. HENRY Marc - M. SIEGEL Robert - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. MACHETEL Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits votés au Budget annexe 2008 « ZAE La garrigue St André de Sangonis » pour les chapitres 70 (0,00€), 042 dépenses (170 351,00€), 040 dépenses (1 840 351,00€) et 040 recettes (170 351,00)

Considérant les divers ajustements à réaliser à l'intérieur des chapitres mentionnés ci-dessus,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 45 360€ HT au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 45 360€ HT au sein de la section d'investissement du budget annexe 2008 « ZAE La Garrigue St André de Sangonis »

Les nouvelles dépenses et recettes à la charge de la Communauté de communes seront imputées sur les articles suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
70-7015 « Produit des ventes » (Recettes)		45 360,00€ HT
042-7133 « Opérations d'ordre transfert entre sections » (Dépenses)		45 360,00€ HT
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-3355 « Opérations d'ordre transfert entre sections » (Dépenses)		45 360,00€ HT
040-3355 « Opérations d'ordre transfert entre sections » (Recettes)		45 360,00€ HT

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 83 le 8 OCTOBRE 2008
Publication le 7 OCTOBRE 2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 7 OCTOBRE 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

